

# Un projet de parc photovoltaïque à l'étude sur l'ancien site Eternit

**VITRY-EN-CHAROLLAIS** Mercredi 7 février, les Vitriers prenaient connaissance d'un projet de parc solaire sur les terrains de CRI (ex-Eternit), lors d'une réunion publique.

**E**n juillet 2016, l'entreprise CRI (Ciments renforcés industries - ex-Eternit) arrête la production sur le site de Vitry-en-Charollais. Un plan de revitalisation était donc mis en place. A ce moment-là déjà, Daniel Therville, maire de la commune, suggérait de s'orienter vers un projet de parc solaire.

Depuis, un projet de méthaniseur a vu le jour sur une partie du site. Projet aujourd'hui en attente d'une décision de justice face à la réticence de nombreux acteurs locaux et au désengagement des agriculteurs.

Alors, lorsque la société Luxel, basée à Montpellier, a pris contact avec la mairie pour trouver des terrains à louer pour implanter des panneaux photovoltaïques, le maire l'a orientée vers le groupe ECCF (Etex, competence center France) auquel appartient CRI.

Le choix du site semblait judicieux : en dehors de tout zonage écologique réglementaire, hors parcelles agricoles, en zone urbaine, en dehors des zones inondables et sur un site pollué, ce qui empêche la société de vendre les terrains, à moins de les dépolluer. De plus, les panneaux pourront être raccordés au poste de Paray-le-Monial situé à 2 km.

Sur 8,7 hectares de surface clôturée est prévue la pose de 15800 panneaux. Quelque 8,05 GWh (gigawattheure)



**Daniel Therville : « Après l'arrêt de la production, le démontage des panneaux et la remise en état du site sont prévus »**

d'électricité verte sera injectée dans le réseau local chaque année, soit la consommation électrique de deux mille foyers. L'investissement se monte à 5,6 millions d'euros.

Un bail de vingt et un ans, renouvelable, sera signé. La construction du site équivaldra à dix emplois à temps plein durant un an. Les retombées économiques attendues s'élèvent à 25 000 € par an en taxes pour le Grand Charollais et

11 800 € pour la commune sur vingt et un ans. « Il n'y aura aucun impact sonore, ni olfactif, précise le maire. Le projet est donc bien accepté par la population. »

Le permis de construire a été déposé fin janvier en mairie puis transmis à la Direction départementale des territoires. Son instruction se poursuivra jusqu'en 2019 et les travaux devraient débuter en 2020.

**Delphine Mignat**